

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE SAINT ETIENNE L'ALLIER

**ARRETE TEMPORAIRE
SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire de Saint Etienne l'Allier (Eure),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

Vu la demande de l'entreprise AXIONE qui effectue les travaux suivants : remplacement de 52 poteaux télécom

ARRETE

Article 1^{er} : À compter du 20 février 2023 et pendant 45 jours les travaux ~~de déploiement~~ de remplacements de poteaux sur l'ensemble de la commune

Article 2 : La circulation sera alternée manuellement. Interdiction de stationner et de dépasser.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire, sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Monsieur le Maire de Saint Etienne l'Allier et Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint Etienne l'Allier
Le 28 janvier 2023

Le Maire de Saint Etienne l'Allier
Jean-Charles BEAUCHÉ

